



REGLEMENT

Concours nouveaux talents de l'illustration jeunesse en Essonne 2027

La 28^e édition du salon du livre de jeunesse à Saint-Germain-lès-Arpajon, organisé par l'association FLPEJR, se tiendra du lundi 22 février au dimanche 28 février 2027.

Cette édition a pour thème « Globe Lecteurs »

La lecture invite au voyage, tout comme le livre peut se glisser dans nos valises lorsque nous quittons la maison pour une destination plus ou moins lointaine. Merveilleux outils d'évasion, l'album, la bande dessinée, le roman – graphique et jeunesse – permettent un meilleur accès à la connaissance et à la compréhension du monde ; ils nous ouvrent les portes de l'imaginaire et nous invitent à suivre des chemins nourris de l'expérience de leurs auteur·rices et illustrateur·rices.

Pour cette 28^e édition de son salon du livre de jeunesse, l'association FLPEJR vous invite à devenir « Globe lecteurs » et se place sous le signe de l'exploration, de la curiosité et de la découverte. Toutes les routes du monde convergeront vers le salon qui se veut plus que jamais ouvert à l'échange des idées, des récits, à la croisée des regards.

Lire, c'est voyager.

Article 1 : Le thème

Pour cette cinquième édition du concours, l'association FLPEJR propose d'illustrer le thème du 28^e salon du livre de jeunesse : « Globe lecteurs ».

Article 2 : Modalités de participation

Le concours est ouvert à toute personne, à partir de 17 ans (née en 2009 ou avant), qui n'a jamais été publiée à compte d'éditeur en tant qu'illustrateur·rice.

Le concours est réservé aux personnes qui habitent le département de l'Essonne au 1^{er} janvier 2027.

La participation au concours est gratuite.

Chaque participant·e ne peut présenter qu'une seule création.

Le bulletin d'inscription joint à ce règlement doit être complété dans son intégralité, de manière lisible.

Article 3 : Contraintes techniques

Les participant·es ont toute liberté de création, dans le respect du thème. Toutes les techniques d'illustration sont acceptées.

Chaque œuvre doit être une création originale et libre de droit, présentée sur un support de taille maximale 29,7 cm x 42 cm.

Les candidat·es doivent indiquer au dos du support leurs nom et prénom et le titre de leur création.

L'encadrement des œuvres sera assuré par l'association FLPEJR.

Article 4 : Le dépôt des œuvres

Chaque participant.e doit envoyer son dossier de candidature avant le samedi 9 janvier 2027 à l'adresse :

Association FLPEJR
Centre culturel des Prés-du-Roy
34, route de Leuville
91180 Saint-Germain-lès-Arpajon

Ce dossier doit comprendre :

- l'œuvre ;
- la fiche d'inscription dûment complétée ;
- une courte présentation du-de la candidat.e.

Par ailleurs, l'œuvre devra être envoyée sous format numérique de bonne qualité à l'adresse coordination@sljeunesse.fr.

Les candidat.es doivent s'acquitter de l'ensemble des frais d'acheminement, aller et retour. Les candidat.es doivent joindre à leur dossier une enveloppe timbrée et libellée à leur adresse, pour la restitution de leur illustration par voie postale.

Article 5 : Le jury et les prix

Le jury sera composé de professionnel.les de la littérature de jeunesse : éditeur.rices, libraires, médiathécaires, membres de l'association FLPEJR.

Le jury se réunira une première fois pour sélectionner ses « Coups de cœur ».

Il se réunira une seconde fois durant la semaine du salon du livre de jeunesse pour désigner le « Prix du Jury ».

Le public sera également invité à s'exprimer pour désigner le « Prix du Public » parmi la sélection de Coups de cœur.

Article 6 : Désignation de la sélection « Coups de cœur »

Le jury sélectionnera dans un premier temps ses coups de cœur, dans la limite de 15 œuvres.

Dans ses délibérations, il prendra en compte :

- la cohérence avec le thème ;
- l'interprétation personnelle du thème ;
- l'adaptation de l'illustration à la littérature jeunesse (jeune public et/ou adolescents) ;
- le regard personnel, singulier et/ou novateur ;
- la qualité de la réalisation ;
- le respect des consignes.

Article 7 : Désignation des lauréats

Deux lauréats seront désignés, parmi la sélection des coups de cœur, l'un par le jury professionnel, l'autre par le public.

Prix du Jury : réunion des jurés le samedi 27 février 2027.

Prix du public : vote du public du mardi 2 février au jeudi 25 février 2027, midi. Le vote se fera via le site Internet du salon du livre de jeunesse et une urne sera déposée dans la médiathèque qui accueillera l'exposition, en amont du salon. Cette urne sera ensuite disposée au salon du livre de jeunesse.

Article 8 : Le prix des lauréats

Les deux lauréats pourront profiter de deux rencontres :

- une avec un.e éditeur.rice du salon du livre de jeunesse en présentiel ou en visioconférence, en fonction des possibilités de chacun.e. La maison d'édition Akinomé est partenaire en 2027 ;
- et une seconde avec un.e médiateur.rice du Centre Culturel Baschet de la ville de Saint-Michel-sur-Orge, en vue d'une possible exposition des œuvres et d'une valorisation du travail artistique réalisé.

Article 9 : Exposition en itinérance des « Coups de cœur »

L'encadrement des œuvres est confié à l'association FLPEJR. Un cartel précisera les prénom et nom de l'illustrateur.rice et le titre de la création.

Du mardi 2 février au jeudi 18 février 2027, elles seront exposées dans l'une des médiathèques de Cœur d'Essonne agglomération. Elles seront également mises en ligne sur le site Internet du salon : www.sljeunesse.fr

Elles seront ensuite présentées du lundi 22 au dimanche 28 février 2027 à l'Espace Olympe-de-Gouges, rue René-Dècle à Saint-Germain-lès-Arpajon, dans le cadre du 28^e salon du livre de jeunesse.

Les œuvres seront restituées après l'itinérance.

Article 10 : Reproduction des œuvres sélectionnées

Les candidats, dont les œuvres ont été sélectionnées, cèdent leurs droits d'exploitation pour une durée d'un an au salon du livre de jeunesse à Saint-Germain-lès-Arpajon.

Les œuvres peuvent être affichées sur les sites Internet de l'association et de ses partenaires et utilisées sur les supports de presse à des fins de communication sur le concours.

Toute autre utilisation des œuvres doit faire obligatoirement l'objet d'une négociation avec leurs auteur.rices. Le nom de l'auteur.rice figure quel que soit l'usage.

Article 11 : Restitution des œuvres

Les œuvres « Coups de cœur » seront restituées à partir du 18 mai 2027.

Les réalisations non retenues lors de la première sélection seront retournées fin janvier 2027.

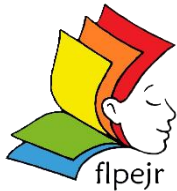
Article 12 : Annulation

L'association FLPEJR se réserve le droit de mettre fin, sans dédommagement, au concours si des raisons de force majeure l'exigent.

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 13 : Contact

Pour toute question relative à ce concours, vous pouvez contacter la coordinatrice du salon du livre de jeunesse pour l'association FLPEJR au 01 64 55 10 14 ou par mail à coordination@sljeunesse.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION
AU CONCOURS NOUVEAUX TALENTS DE L'ILLUSTRATION JEUNESSE
EN ESSONNE 2027

Bulletin d'inscription à retourner avant le samedi 9 janvier 2027 par voie postale :

Informations concernant l'œuvre :

Titre de la création :

Techniques utilisées pour l'œuvre :

Date de production :

Informations concernant le/la candidat.e

NOM, Prénom :

Profession :

Age :

Mail :

Téléphone :

Adresse postale complète :

.....

.....

Présentation du candidat.es en 800 caractères, espaces compris

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je sollicite mon inscription au Concours des nouveaux talents de l'illustration jeunesse en Essonne, organisé par l'association FLPEJR dans le cadre du 28^e salon du livre de jeunesse à Saint-Germain-lès-Arpajon.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours et accepte sans réserve ses clauses.

A..... le.....

Signature :